

peut-être se sentira-t-il mieux, mais je ne pense pas que cela prouve grand chose.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne cherchais pas de consolation auprès du ministre. Je cherchais de la lumière. Peut-être le ministre me permettra-t-il de revenir à ce point pour voir si je peux obtenir un peu de lumière. Le ministre dit,—et cela m'intrigue encore davantage,—que la mise en disponibilité de 150 millions de dollars provenant du Trésor public a favorisé l'élargissement du crédit. D'après ce que j'avais entendu dire au ministre des Finances et autres membres du gouvernement, j'avais cru que la facilité d'obtention de crédit a résulté de l'abaissement du taux de l'intérêt et l'affectation d'un plus fort volume de fonds provenant des prêteurs privés. Je pensais que l'honorable député avait fait la campagne contre les créditistes et non pas en leur faveur. Que le gouvernement fasse directement des prêts, cela n'allège sûrement pas le resserrement du crédit. Il substitue les presses à imprimer ou quelque chose du genre à l'activité normale du marché de l'argent.

Il me semble que le ministre devrait pouvoir mieux expliquer comment il se fait que, après que nous eûmes commencé sa nouvelle période de facilité d'obtention de crédit, les institutions privées ont eu moins d'argent en disponibilité pour l'habitation qu'elles n'en avaient lorsque nous étions au pouvoir, et qu'il y a eu 10,000 mises en chantier en juin, alors que ce n'est pas l'État, mais les institutions privées qui ont consenti tous ces prêts. C'est le point que le ministre n'a pas expliqué, à mon sens.

L'hon. M. Green: La comparaison véritable devrait se faire entre les mois de juin des années respectives. Cela expliquerait les choses. Bien entendu, juin est normalement un des meilleurs mois de l'année pour commencer la construction des maisons et, je le crois, c'est pour cela que le chiffre a été de 10,000 en juin de l'an dernier. Je serais bien surpris qu'il ne soit pas de 20,000 en juin 1958.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre soulève un point intéressant. Ça ne m'étonnerait pas du tout qu'il ait raison; mais je me demande si, sur ce nombre, 10,000 maisons ont été construites grâce aux prêts privés disponibles par suite de l'élargissement du crédit ou si elles ne l'ont pas été en majorité par suite des prêts accordés directement par l'État. Voilà ce que je veux savoir. J'ai demandé si le ministre croit vraiment que l'élargissement du crédit a permis de construire plus de maisons, alors que, d'après la statistique, le contraire se serait produit.

M. Herridge: Ce que le ministre a dit au sujet des remboursements m'a intéressé. Il a dit que la Société centrale d'hypothèques et de logement possède une caisse renouvelable. En ce cas, ce doit être une bien petite caisse. Tout de même, avec les années et en tenant compte des prêts qu'accorde la Société en vue de la construction de maisons, le remboursement des prêts doit mettre à sa disposition une somme sans cesse croissante. Le ministre a-t-il une idée du montant des perceptions faites l'an dernier, de l'argent qui est de nouveau disponible pour la construction d'autres maisons?

L'hon. M. Green: Je n'ai pas ce chiffre. Le montant augmentera évidemment avec le temps, quand commenceront les remboursements d'hypothèques. Le député sait que les montants sont comparativement faibles les premières années.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre ne m'en voudra pas de revenir sur le taux d'intérêt, car lui et moi avons formulé presque la même observation tout à l'heure. Toutefois, sur un point nos vues ne cadrent pas et je voudrais éclaircir ce point. J'ai dit que le taux avait été fixé il y a quelque temps à 6 p. 100 et que, d'après ce que je sais de la manière dont il l'a été, on avait prévu que le taux ne devait pas dépasser de plus de 2½ p. 100 le taux d'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement. J'ai dit que, à ma connaissance, les obligations à long terme du gouvernement avaient baissé et que je croyais que le taux n'atteignait pas 3 p. 100.

L'hon. M. Green: Quatre p. 100.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre nous dit que c'est 4 p. 100. J'ai envoyé chercher le *Financial Post*, et je constate que ce n'est pas cela. Si je m'en tiens strictement au tableau des investissements du gouvernement mentionnés ici, c'est ma déclaration qui est plus proche de la vérité. Il se peut qu'une forme particulière d'obligations porte intérêt à 4 p. 100, mais je crois que la Chambre et le ministre seront d'accord pour reconnaître que l'obligation ordinaire achetée sur le marché ou entre les mains de portefeuilleistes depuis quelque temps ne rapporte pas 4 p. 100, ce qui indique que si la formule est exacte, le taux d'intérêt devrait être inférieur à 6 p. 100.

L'hon. M. Green: D'après les renseignements que m'ont fournis les fonctionnaires, le rendement d'une obligation hypothécaire du Canada à échéance de 20 ans à compter du début du mois était de 4 p. 100; c'est le chiffre établi par le ministère des Finances.

L'hon. M. Chevrier: Je crois qu'il ne s'agit pas d'une émission à échéance de 20 ans, mais de l'achat courant d'obligations sur le marché des valeurs.